

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 94 (1943)  
**Heft:** 2

**Artikel:** La carbonisation et les déchets forestiers dans l'après-guerre  
**Autor:** Aubert, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784489>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **La carbonisation et les déchets forestiers dans l'après-guerre**

(Résumé d'une conférence donnée à l'Ecole forestière, le 4 décembre 1942)

Les temps changent. Le charbon de bois, ce parent pauvre considéré jadis — souvent avec ironie — comme peu intéressant, nous rend aujourd'hui des services précieux. Les temps changeront encore, sans aucun doute. Aucune certitude qu'ils deviendront ce qu'ils étaient. Par contre, l'évidence que l'après-guerre sera dur et que nous serons pauvres, ruinés peut-être dans nombre de compartiments de notre économie. Il faudra refaire des biens matériels, songer davantage aux valeurs spirituelles délaissées, organiser peut-être un autre ordre social; en bref, il faudra mettre en valeur *toutes* nos possibilités nationales de travail, de gain, de génie, sans dédaigner les apports modestes à une reconstruction générale.

Dans ces conjonctures, il n'est pas vain, ni puéril, de se demander si la carbonisation forestière ne peut pas prétendre à un certain avenir; apporter dans la suite, elle aussi, sa petite contribution à l'effort national ?

Il y a peu de temps, on considérait comme plus intéressant d'importer le charbon de bois que nous aurions pu produire en quantités intéressantes sur notre sol. En échange, on exportait de l'argent. Or, toute importation d'un produit fini, d'un produit du sol à même d'être livré, même partiellement, par l'économie indigène, est une source d'appauvrissement national.

A ce seul point de vue, il vaudra sans doute la peine (même à grand'peine) de maintenir après la guerre la pratique de la carbonisation forestière, au moins dans les forêts des Alpes et du Jura.

La carbonisation est intimément liée à deux autres problèmes: celui des carburants de remplacement et celui de l'utilisation des déchets forestiers. C'est donc essentiellement en corrélation avec ces deux problèmes d'importance qu'il faut l'examiner, d'une part sur le plan de la production et, par ailleurs, sur celui de la consommation.

En pratique, il faut distinguer deux zones dans la production forestière de notre pays: celle de la plaine et celle de la montagne.

Dans la première, soit dans le plateau suisse essentiellement ou dans la basse altitude des vallées, à proximité des localités d'une certaine importance, tous les produits forestiers s'écoulent facile-

ment à des prix encore intéressants. Il n'y a pas, en temps normal, des déchets qui encombrant le parterre des coupes.

Par contre, en montagne la dépouille des coupes reste sur place, sans valeur, à perte même du propriétaire forestier qui doit l'enlever et la détruire à grands frais parfois, pour libérer le parterre des coupes et mettre le sol dans un état normal de reconstitution.

A cet état de fait vient encore s'ajouter la concurrence énorme des moyens modernes de production de la chaleur domestique, concurrence que le bois de chauffage trouvera toujours devant lui, de plus en plus, probablement.

Or, sans l'écoulement des bois de feu et des déchets forestiers, *les plus importants en volume*, pas de sylviculture rationnelle possible, donc pas d'économie forestière saine et valide. Voilà le problème. Il ne faut pas se leurrer et le situer autrement. La plupart des autres questions forestières, presque toutes, dans lesquelles on s'égare parfois, *sont subordonnées, en fin de compte, à ce problème-là !*

Cet état de choses est si évident que l'Association suisse d'économie forestière s'est émue, voilà une dizaine d'années, de la mévente énorme de nos bois de combustible. Elle a alors constitué une « commission du bois de feu », qui s'est efforcée de populariser à nouveau le combustible des forêts. Cette commission a acquis un certain résultat par deux moyens :

- 1° La réalisation de foyers modernes pour la consommation du produit.
- 2° Elle a tenté une amélioration de la mise en vente des bois de combustible.

Elle a popularisé, mis en quelque sorte dans l'esprit public, la notion de la *gazéification du bois*. Ce succès est de la plus haute importance, car il est essentiellement pratique et basé sur la réalité. Le public demande aujourd'hui l'appareil moderne à bois, il demande l'estampille de qualité sur l'appareil qu'il achète. C'est là une reprise partielle de la position perdue par le bois de chauffage, un résultat acquis qu'il faudra soutenir pour qu'il vive. Abandonner la partie et laisser dorénavant, de nouveau, les choses aller au gré du hasard et le terrain reconquis sera vite perdu.

Les conjonctures extraordinaires actuelles ont évidemment donné aux menus produits forestiers une faveur considérable,

tant dans le domaine du chauffage, du carburant, que dans celui de la carbonisation.

Mais ces emplois seront de nouveau, si non combattus, en tout cas dangereusement concurrencés, au fur et à mesure que les conditions matérielles de vie redeviendront à peu près normales, dans l'après-guerre. Et nous risquons de nouveau la mévente des bois de chauffage, en forêt de montagne, si nous ne veillons à nous y prendre à temps. Perte pour la forêt, perte pour la population de la montagne, pertes pour le pays, ces résultats venant ajouter encore au déficit d'ensemble de notre bilan national.

Après ce préambule, nous en venons donc à une constatation, après plus de 30 ans de pratique forestière dans la saine atmosphère de l'arrondissement; de l'arrondissement disons-nous, qui constitue l'unité de travail où l'on voit vraiment les choses pratiques comme elles sont; ce qui n'est pas forcément toujours le cas des autres instances forestières, qu'il s'agisse du domaine technique, commercial ou administratif.

Nous constatons donc, aujourd'hui, qu'en pratique normale il est relativement facile d'écouler le produit forestier de valeur;

qu'il est beaucoup plus difficile, parfois impossible, d'écouler le produit forestier intermédiaire de déchet;

qu'il n'est pas possible que la forêt développe ses produits de valeur si les bois de rebut sont invendables;

que, par conséquent, notre souci de base doit être l'écoulement, la mise en œuvre rationnelle maximum du bois de combustible, *le plus important en quantité dans la production*. Cette notion constitue la base d'une politique forestière d'envergure. Car le jour où la forêt *procure du travail* et rend, elle se donne soi-même le prestige qui est nécessaire, à son endroit, dans l'esprit du législateur.

Et finalement c'est de cet esprit, de la mentalité de l'homme du peuple, savant, technicien, artisan ou ouvrier, de cet homme qui fait la loi, les lois, que dépend la base qui assurera une activité normale à notre économie forestière.

Aujourd'hui la forêt a grand prestige, car ses produits sont recherchés et appréciés dans les conjonctures économiques déplorables de l'heure actuelle.

Mais reviennent des temps normaux, revienne la concurrence . . . , et de nouveau les bois de chauffage devront lutter pour

leur existence, si l'on peut dire. Ne laissons donc perdre aucun des outils à notre disposition.

Nous partons donc du principe qu'il serait de bonne politique, à larges vues, d'envisager dès aujourd'hui des mesures pratiques, commerciales ou économiques, propres à favoriser *tous les écoulements possibles* du bois de combustible. Nous entendons par là les bois de feu jusque dans les moindres produits des forêts de montagne, sans oublier non plus les déchets de l'industrie, surtout de l'industrie artisanale des hautes régions.

Il y a des bois de feu de bonne qualité, il y a des fagots provenant de dépouilles, il y a même les sciures et les copeaux. Tout doit être utilisé; aucun des moyens d'utilisation ne saurait être laissé de côté dans l'avenir. Telle doit être, nous semble-t-il, la politique à suivre pour les déchets forestiers puisque, *indirectement, elle influence énormément la politique forestière toute entière.*

Or, parmi ces moyens, quelques-uns sont venus s'ajouter à ceux déjà connus avant la guerre. C'est la production du bois de carburant, du bois torréfié et celle du charbon de bois. Malgré que ce charbon constitue un parent pauvre, dans le domaine de la production du bois, et bien que jusqu'ici les entrepreneurs de carbonisation aient dépensé beaucoup et gagné peu — ce dont on ne se rend pas toujours compte — ce parent pauvre ne doit pas être laissé de côté. Il ne devra surtout pas être abandonné dans l'après-guerre. Car il est susceptible de nous rendre d'immenses services dans l'utilisation des déchets forestiers de montagne. Il faut avoir, dans nos montagnes, au moins un noyau de charbonniers et le maintenir. Il faut développer la carbonisation privée parmi les populations de nos régions élevées. Ne laissons pas perdre et dégénérer cet outil précieux que constitue la carbonisation. Dans l'avenir, tous les outils seront précieux; aucun ne saurait être jeté par-dessus bord.

Si le gain de l'entrepreneur de carbonisation a été modeste et s'il est à craindre que cet entrepreneur de carbonisation change de métier aussitôt la guerre terminée, nous estimons que cela est dû, davantage à la hâte des mesures prises dans les temps exceptionnels que nous traversons, qu'aux défauts d'organisation et de savoir-faire de la part des producteurs.

Tout d'abord, au début, la demande de charbon de bois comme carburant étant élevée, on a importé ce produit en quan-

tités importantes. La qualité des charbons importés a été, presque toujours, absolument déplorable. La teneur en eau et en corps étrangers, de ces charbons carburants d'importation, était quelque chose qui voisinait à l'impossible en matière d'utilisation. Il ne faut donc pas s'étonner si ce produit importé a aussitôt jeté un discrédit sur le charbon forestier qui constitue pourtant un produit combustible de première valeur, à la condition que sa qualité soit normale, c'est-à-dire que sa cuisson, son humidité, sa teneur en poussières et en corps étrangers ne sortent tout de même pas du cadre de l'honnêteté, ce qui fut pourtant le cas d'une grande quantité des charbons de bois d'importation.

Ce que la carbonisation a d'intéressant pour la sylviculture, c'est qu'elle permet de tirer un utile parti des produits secondaires de moindre valeur, notamment de ceux provenant des nettoiemens et éclaircies dans les jeunes peuplements. On a cru pouvoir utiliser ces produits comme bois carburant. Erreur. Le bois carburant cru doit être de tout premier choix, avec le moins possible d'écorce et de bois d'aubier, deux inconvénients que la carbonisation élimine justement dans les bois menus. Au demeurant, la carburation au bois cru n'a peut-être pas encore dit son dernier mot, car elle provoque, incontestablement, davantage d'usure que celle au charbon de bois. Elle est, en fin de compte, plus coûteuse que son apparence au début. C'est le bois torréfié qu'il faudrait utiliser comme carburant pour la santé du mécanisme et non pas le bois cru, trop souvent insuffisamment sec.

On pourrait écrire ou discourir longtemps sur ces questions importantes et passionnantes de production et de consommation. En bref, il faut en retenir quelques considérations de base, que nous pouvons énoncer comme suit :

- a) Le souci de l'écoulement des menus produits forestiers devra être constant et se maintenir toujours en éveil. Que cet éveil, cette juste mentalité, soient inculqués dans l'esprit des futurs ingénieurs forestiers déjà sur les bancs de l'école, car elle constitue aussi une base essentielle de l'économie forestière. *Il ne suffit pas de savoir bien produire, il faut pouvoir tout vendre !*
- b) La forêt suisse sera toujours populaire et sauvegardée dans la mesure où elle assurera gain et travail aux populations rurales, notamment à celles de la montagne.

- c) Dans cet ordre d'idées, aucun moyen d'écoulement des menus produits forestiers ne saurait être abandonné, par conséquent non plus la carbonisation.
- d) Nous concluons donc à la nécessité de maintenir celle-ci, dans l'après-guerre, non seulement parce qu'elle est nécessaire comme occasion de travail ou comme contribution à une culture rationnelle des forêts, mais aussi parce qu'elle constitue, en quelque sorte, une sauvegarde pour notre économie générale; il faut la pratiquer pour la connaître et aussi l'améliorer toujours pour la pratiquer rationnellement.
- e) Que, dans les régions montagneuses, le charbonnier disparaisse comme il avait disparu avant guerre, serait anormal. Ce serait jeter par-dessus bord un outil dont la forêt aura toujours besoin, tôt ou tard, à plus ou moins grande échelle, selon les circonstances ou les conjonctures économiques.

Aucun outil, aucun écoulement, ne saurait être méprisé impunément. Un jour viendra où l'outil vaudra peut-être mieux que le capital, car il le faut pour travailler.

C'est pourquoi nous concluons au maintien, dans l'après-guerre, de la carbonisation forestière dans notre pays.

*F. Aubert.*

---

## **Lignes directrices pour une revision de la législation forestière suisse**

(Suite et fin.)

Il va de soi que le personnel forestier d'un canton doit être placé sous la surveillance d'un inspectorat responsable. L'organisation de ce dernier ne peut pas être fixée dans la loi pour chaque cas particulier. C'est à cet inspectorat qu'incombe la tâche, particulièrement importante, de coordonner toutes les activités en cause, de veiller à ce que toutes les affaires soient conduites suivant certaines directives et de donner à l'économie forestière du canton une direction bien comprise. Il est arrivé que, dans de grands cantons, la direction de l'inspectorat cantonal ait été abandonnée à un inspecteur forestier d'arrondissement. Un tel mode de faire dénote une si complète méconnaissance de l'importance des tâches de l'inspectorat cantonal qu'il nous paraît nécessaire de préciser, dans la loi, quels en sont les devoirs et compétences. Il n'est peut-être pas superflu de noter que la gérance technique directe, par un inspecteur spécial, des forêts communales, doit